

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 27 AVR. 1976
POUR LE PRÉFET
et par délégation
le Directeur

Commune de
Saint-Honoré

Commune
de
la Valette

Commune

Oris-en-Rattier

Commune

Périer

Commune

de

Chantelouve

